



DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026/17

**Portant délégation de signature à Mme Marie-Louise BOUCHER
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**

Le Maire de la Commune de CAPESTERRE-BELLE-EAU ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R.2122-10,
Vu l'arrêté n°2024-70 du 25 janvier 2024 portant avancement de grade de Mme Marie-Louise BOUCHER,
Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il y a lieu de donner délégation de signature à Mme Marie-Louise BOUCHER pour les actes d'état civil et le recensement,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Louise BOUCHER, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour la délivrance des actes d'état civil (naissance, décès, mariages) sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Article 2 : Mme Marie-Louise BOUCHER est également déléguée pour la signature des attestations de recensement militaire.

La signature par Mme Marie-Louise BOUCHER, des décisions relevant de la délégation devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ».

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, inscrit au registre de la commune à ce destiné et ampliation sera transmise au représentant de l'Etat et au Procureur de la République

Fait à Capesterre Belle-Eau, le 16 avril 2026

Pour notification
Le :

ML BOUCHER

Le Maire

Jean-Philippe COURTOIS